

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

83. 177
Objet

AFFAIRE VULTAGGIO c/VILLE
DE ROYAN : DESIGNATION
DE Maître DUCROS, Avocat.

DATE DE CONVOCATION

9 Décembre 1983

DATE D'AFFICHAGE

9 Décembre 1983

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 27

Nombre de votants 32

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL SIEGE A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

COMMUNE DE ROYAN

26 DEC. 1983

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT TROIS

le VINGT ET UN DECEMBRE

à 18 heures 00

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI, Député-Maire,
MM. FABER-TAP-BOUTET-LE GUEUT-POUMAILLOUX-DAUZIDOU-BENOIT Adjoint.
MM. REVOLAT-MARCONI-BERTHOME-Mmes GAUDIN-JEAN-MM. PAPEAU-COUNIL-
LACOTTE-GEOFFROY-GAVEN-DANAU-THOMAS-LAPERCHE-BARBAT-MONNARD
Mmes LAFAYE-EPAGNEAU-PONTAN-BUCHET Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT-Mme RAILLAT par M. BOUTET
Mme DE GAYE par Mme BUCHET
M. ROUDOT par M. MONNARD
M. NOST par M. FABER

Absents : MM.
Mlle DEVIGNE

M. BERTHOME a été élu Secrétaire.

Monsieur le Rapporteur rappelle au Conseil Municipal qu'un arrêté municipal du 16 Septembre 1983 a mis en demeure les propriétaires des immeubles sis rue Gambetta du n° 132 au n° 138, cadastrés section AI n° 143 et 144, d'exécuter les travaux nécessaires pour garantir la sécurité publique.

Monsieur VULTAGGIO, co-proprétaire de l'un des immeubles conteste l'arrêté de péril en ce qui concerne tant la définition des propriétaires que l'opportunité des travaux à engager et assigne la Ville de ROYAN devant le Tribunal Administratif de POITIERS.

Monsieur le Rapporteur propose en conséquence, la désignation de Me DUCROS, Avocat, pour assurer la défense des intérêts de la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le mémoire introductif d'instance déposé par Monsieur VULTAGGIO devant le Tribunal Administratif de POITIERS contre la Ville de ROYAN,

DECIDE :

- de désigner Maître DUCROS, Avocat à POITIERS, 5, rue Bourbeau, pour assurer la défense des intérêts de la Ville de ROYAN dans l'instance engagée par Monsieur VULTAGGIO.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au Registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
P/Le Député-Maire
Le Maire-Adjoint,

JP. FABER

